Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601998-20260612-202646-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

L'an deux mil vingt six
le 12 juin à 20h30
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2026

PRÉSENTS : Paul COZIC, Anthony ROLLAND, Joël MAGUER, Amélie ALBERT, Evelyne BONNARD, Aurélien LE BEC, Dominique LE DU, Sandrine LE GALL, Mikaël LE MADEC, Gurvan LOLLIEROU, Sylvie NOIRET, Louis-Marc QUERE, Cécile ROBERT.
ABSENTS : Néant.

PROCURATIONS : Gwendoline LE STER donne procuration à Paul COZIC.
Laurence LE BOZEC donne procuration à Anthony ROLLAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien LE BEC est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026/046 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions énumérées ci-dessous :

Club de Football les Ecureuils	1 000 €
A.F.N. de Roudouallec	200 €
Amicale Laïque Roudouallec	1 000 €
APEL Ecole Ste Thérèse	1 000 €
Association Gym volontaire Roudouallec	200 €
ACCA	200 €
Sorties Ecoles primaires et maternelles de Roudouallec	20 % du coût total de la sortie avec un maximum de 42 € /élève de Roudouallec/an
Rêves de Clowns	50 €
La Gourinoise contre le cancer	100 €
Res'agri Pays du Roi Morvan	50 €
Collégiens de Roudouallec	20 € par collégien de Roudouallec pour un voyage scolaire par année scolaire, versée à la famille sur présentation de justificatifs (facture acquittée et attestation de participation au séjour avec nuitées)

Pour extrait conforme au registre
Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)